

*Qu'on ne parle pas de cession à la Serbie où à d'autres, comme s'il s'agissait de céder des territoires dépourvus de nationalités, amorphes; comme s'il s'agissait de compensation politique, ou commerciale ou stratégique, sur le modèle du traité de Campo-Formio. La Serbie, il est bon qu'on le sache, n'a sur la Dalmatie pas plus de droits que n'importe quel autre Etat. Au contraire, c'est le Principe de Nationalité et ce sont les lois éternelles dérivant rigoureusement de ce principe qui, d'autorité, dictent l'union de ces pays avec la Serbie. Quels droits alléguait le Piémont sur la Vénétie ou sur la Toscane, sinon l'unique, éternel droit de Nationalité?*

*L'auteur de ces pages compte sur le bon sens du peuple italien pour faire rejeter l'énorme mystification qui s'abrite à l'ombre du glorieux drapeau tricolore. Mais si le mensonge et la supercherie devaient prévaloir sur la vérité historique et sur la volonté de tout un peuple, l'Europe devrait se préparer à subir de nouvelles convulsions et, dès maintenant, se résigner à voir gravement compromise l'œuvre de justice et de liberté élevée sur des hécatombes sans exemple dans l'histoire.*

*Que l'Europe y réfléchisse!*

*Rome-Paris.*

*Août 1916-Juin 1917.*